



Michel Pascale

La Banque alimentaire comme instrument de lutte contre la précarité, où en est-on ?

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 13.02.23

Dépôt

En novembre 2021, les député-e-s Rose-Marie Rodriguez et David Bonny ont déposé un postulat demandant que le Conseil d'Etat soutienne financièrement la création d'une banque alimentaire dans le canton.

Entretemps, l'association, créée en septembre 2021, avance à grands pas. Pour rappel, ses objectifs sont les suivants :

- > lutte contre la précarité en offrant des produits alimentaires et de première nécessité à des associations aidant des personnes défavorisées ;
- > lutte contre le gaspillage alimentaire en donnant une seconde vie aux invendus ;
- > aide à la réinsertion professionnelle de personnes éloignées du monde de l'emploi en les intégrant à ses activités.

En août 2022, l'Exécutif cantonal conclut son rapport détaillé, très positif, par ces mots « Dans ce contexte, le Conseil d'Etat a décidé de soutenir le démarrage du projet et de suivre son développement afin d'examiner la possibilité d'un financement pérenne ». Ce rapport a été discuté lors de la session d'octobre 2022 et la Banque alimentaire a récolté un large soutien au sein du Grand Conseil.

La crise actuelle et la baisse du pouvoir d'achat augmentent encore la nécessité d'une telle structure. Or, cette dernière n'a toujours pas trouvé les locaux adéquats, ce qui risque de faire échouer tout le projet. Pourtant, l'association se contenterait de locaux provisoires, si cela lui permettait de démarrer ses activités et de répondre aux besoins croissants de la population fribourgeoise la plus précaire.

Au vu des besoins de cette population précarisée, de l'investissement financier du canton dans ce projet et du risque que ce dernier échoue faute de locaux, les questions suivantes sont posées au Conseil d'Etat :

1. Quel est le soutien logistique concret du canton dans cette recherche de locaux ?
2. Existe-t-il une liste des bâtiments propriété de l'Etat de nature à faciliter cette recherche ?
3. Le canton dispose-t-il de locaux éligibles - même temporaires - et les communique-t-il à la Banque alimentaire ?
4. Entre autres, le site de l'ancienne caserne de la Poya est-il envisageable en attendant une affectation future ?